

Table des matières

Introduction	7
<i>Christine GUILLAIN et Hervé LOUVEAUX</i>	
I. Quelques éléments de contextualisation	7
II. Un nouveau chantier à l'aube du XXI ^e siècle	9
III. Pas de réforme d'envergure, mais des législations éparées qui font la part belle au parquet	10
IV. Des choix à opérer dans le cadre d'une vision globale du fonctionnement de la justice pénale	11
A. La question de l'indépendance du parquet : un débat au cœur de la réforme	11
B. Qui va « instruire » une affaire « sensible » ?	12
C. Le juge d'instruction, une créature hybride générée par le modèle inquisitoire	13
D. La chouette de Minerve ne prend son envol qu'au crépuscule	14
E. Les répercussions de la disparition du juge d'instruction : garantir en toute hypothèse l'effectivité des enquêtes et la protection des droits des parties au procès pénal	14
F. Le glissement des prérogatives judiciaires vers les services de police dans un contexte de restriction budgétaire	16
G. Rester attaché à la figure du juge d'instruction ?	17
H. Ailleurs, autrement ? La possibilité d'une troisième voie	17
I. La voie de la sagesse ?	19
 Du juge d'instruction au juge de l'enquête : raisons et contours de la réforme proposée	 21
<i>Marie-Aude BEERNAERT</i>	
I. Raisons	21
A. L'égalité de traitement entre les justiciables	21
B. L'ambiguïté consubstantielle à la mission du juge d'instruction	23
II. Contours	24
A. Une enquête unique, dirigée par le ministère public	25
B. Une enquête transparente et participative	25
C. Une enquête sous contrôle d'un juge	26
Conclusion	28

Le juge d'instruction français : un enquêteur indépendant incontournable 29

Pascal GASTINEAU

- I. L'évolution du statut du juge d'instruction jusqu'à l'indépendance, garantie pour les justiciables d'un magistrat enquêtant à charge et à décharge 30
 - A. Une institution qui a fêté son bicentenaire 30
 - B. Un magistrat instructeur indépendant, mais contrôlé par la Chambre d'instruction de la cour d'appel et qui enquête sur les faits les plus graves 31
- II. Le juge d'instruction, aujourd'hui en concurrence directe avec le magistrat du parquet 33
 - A. Un parquet qui enquête à charge et à décharge 33
 - B. La seule autorité judiciaire d'enquête indépendante mais dont les moyens ne sont parfois pas à la hauteur de la mission 33

Le juge d'instruction est inutile lorsque le parquet est indépendant : l'exemple italien 37

Gualtiero MICHELINI et Manuela CADELLI

- Introduction 37
- I. Le statut du parquet 40
- II. Le principe de la légalité des poursuites 49
- III. L'organisation du parquet italien 49
- IV. L'action publique et le procès pénal 51
- Conclusion 55

Ne tirez pas sur le juge financier 57

Michel CLAISE

- I. Des mesures antidémocratiques 57
- II. Rappel de quelques principes 58
- III. Une atteinte aux valeurs démocratiques 59
- IV. Caractère irréaliste et impossible de la mise en place de ce nouveau système 60
- V. Et les juges d'instruction financiers ? 61
- Conclusion 63

Le projet de suppression du juge d’instruction : le point de vue d’un magistrat instructeur	65
<i>Frédéric FRENAY</i>	
I. Remarques préliminaires	65
II. Remarques sur les constats qui sous-tendent la proposition de suppression du juge d’instruction	68
III. Remarques sur les « lignes de force de la réforme »	73
IV. Remarques sur « L’enquête préliminaire, nouvelle mouture »	75
V. Réflexions sur quelques difficultés qui naîtront de la suppression du juge d’instruction	80
Conclusion	82
Regard(s) d’un policier (sociologue) sur les juges d’instruction	83
<i>Claude BOTTAMEDI</i>	
Introduction	83
I. Quand le policier adopte un regard ethnographique	84
II. Quand le policier adopte le regard du sociologue	90
III. Quand le policier sociologue se risque au regard du politologue	95
Conclusion	97
«La figure du juge d’instruction : réformer ou supprimer?» Le point de vue d’un avocat	101
<i>Adrien MASSET</i>	
I. L’avocat : avocat de suspects et avocat de victimes	101
II. Le statut du juge d’instruction : indépendance et impartialité (presque) toujours	101
III. Les désarrois du juge d’instruction : à soigner	103
IV. Le recul de la figure du juge d’instruction	105
V. Les raisons du choix de la figure du juge d’instruction	108
VI. Les impératifs en cas d’abandon de la figure du juge d’instruction	111
Conclusion	112

La suppression du juge d'instruction : quelles conséquences pour le ministère public ?	115
<i>Christian DE VALKENEER</i>	
I. Le plan organisationnel	116
II. La politique criminelle et l'allocation des capacités d'enquête	116
III. La spécialisation et le travail en équipe	119
IV. Le juge de l'instruction et les risques de ralentissement des enquêtes	121
V. L'indépendance du ministère public dans la conduite des investigations	123
Conclusion	127
<i>Paul DHAEYER</i>	
I. Pourquoi vouloir supprimer le juge d'instruction ?	127
II. La question de l'indépendance du parquet	129
III. Une plus grande efficacité de l'enquête accusatoire ?	130
IV. Quelle égalité pour les parties ?	131
V. Se donnera-t-on les moyens d'une réforme ?	132
Conclusion de la conclusion	133